



Sylvain MOREAU  
Stéphane GABRIEL-SABATIER  
Géomètres-Experts Associés

## ATTESTATION DE SUPERFICIE PRIVATIVE (lot Carrez)

conformément à la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996 et au décret n° 97-532 du 25 mai 1997

Immeuble sis à :

PARIS (75010)  
36 rue des Vinaigriers

Cadastré section BC n° 14

lot 73

Etage	Désignation	Superficie privative en m <sup>2</sup>	Superficie annexe en m <sup>2</sup>
RdC	Séjour	10.0	0.5 : hauteur < 1,80 m
1er	Chambre	10.1	
	Salle d'eau/wc	4.7	
		<b>24.8</b>	

### Désignation du bien

Lot 73 : " Au rez-de-chaussée et premier étage du bâtiment, un local à usage d'habitation à aménager, porte gauche, dans le hall des escaliers et comprenant : au rez-de-chaussée, une pièce avec évier, au premier étage, une pièce, une salle d'eau avec wc, accès direct vers le palier de l'étage, escalier privatif reliant les deux niveaux [...]"

### Document(s) communiqué(s) et analysé(s) :

Désignation des biens d'après commandement valant saisie immobilière.

### Réserve de garantie :

La superficie de la partie privative ne pourra être garantie qu'après consultation du plan annexé au règlement de copropriété correspondant.

Fait à PARIS, le 26/04/2018

Le Géomètre-Expert  
Sylvain MOREAU

Décret n° 97-532 du 25 mai 1997

Art. 4-1 : La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cage d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur intérieure à 1,80 mètre.

Art. 4-2 : Les lots ou fractions de lots d'une superficie intérieure à 5 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Dossier : A2019115

25, rue des Belles Feuilles 75116 Paris  
☎ + (33) 01 84 17 70 00 | 📠 + (33) 01 84 17 70 70 | ✉ contact@arcedge.fr  
www.arcedge.fr

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Géomètres-Experts n° 2018 02 00012